

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

28

Nombre de votants :

28

Date de convocation :

15 décembre 2017

Date d'affichage :

28 décembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 21 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (à partir de la question n° 2), DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme LAFOND (pour les questions n° 1 et 28), M. LAMY, Mmes MACHANEK, MONCEL, MONTFORT, PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

absent aux questions n° 1 et 28

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

absente

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Daniel GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

absent sauf pour les questions n° 1 et 28

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Catherine VILLER

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale

absente

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : François PRADEAU

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171221-DELIB171215-DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2017**

QUESTION N° 15

**OBJET : Campagne communale d'incitation au ravalement de façade :
avenant n°17 avec SOLIHA Puy-de-Dôme pour la mission
d'information et de conseil à l'amélioration de l'habitat privé**

RAPPORTEUR : Jacques LAMY

**Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et
Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 5 décembre 2017**

Depuis 2000, la Commune a confié au PACT Puy-de-Dôme, devenu en 2015 SOLIHA Puy-de-Dôme, une mission d'assistance de la campagne communale d'incitation au ravalement des façades situées en centre-ville, renouvelée chaque année. Celle-ci arrive à son terme fin décembre.

Bien que depuis janvier 2004 les priorités se soient essentiellement portées sur les campagnes de ravalement obligatoire, il a toujours paru opportun de maintenir un dispositif d'aide au financement pour les ravalements qui se réaliseraient dans le secteur sauvegardé, boulevards extérieurs compris, en dehors du périmètre obligatoire.

Une enveloppe annuelle de **10 000 €** est ainsi affectée au subventionnement des ravalements volontaires.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **reconduire pour 2018 la mission de SOLIHA Puy-de-Dôme dont la rémunération sera fixée à 2 040 € H.T.,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 21 décembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL